

CONCOURS D'ENTREE

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS - PROMOTION 2011

CASTELNAU LE LEZ

1. Retrait des dossiers

Du **6 Avril 2010 au 7 mai 2010** au secrétariat de l'Institut ou sur le site internet www.fhp-lr.com

2. Clôture des inscriptions

Le 7 mai 2010 : le cachet de la poste faisant foi de la date de l'envoi.

Le dépôt des dossiers s'effectue par courrier en **Recommandé avec Accusé de Réception**.

3. Dates des épreuves

→ Épreuves d'Admissibilité (Épreuve écrite) : **le 14 Juin 2010 de 09h00 à 11h00**

Les résultats de cette épreuve écrite d'admissibilité seront affichés dans la semaine du 09 Juillet 2010 à l'Institut et sur le site : www.fhp-lr.com. Aucun résultat n'est donné par téléphone. Tous les candidats reçoivent leurs résultats par courrier.

→ Épreuves d'Admission (Épreuve Orale) : **du 30 Août 2010 au 03 septembre 2010**. La date précise de l'épreuve sera communiquée aux candidats par l'envoi d'une convocation. **Si nous ne l'avez pas reçue au 23 août 2010** merci d'appeler l'Institut : 04 67 13 89 35 le lundi après midi ou le jeudi matin.

Les résultats de l'épreuve orale d'admission seront affichés vers le début du mois d'Octobre (la date exacte sera communiquée ultérieurement) à l'Institut et sur le site : www.fhp-lr.com. Aucun résultat n'est donné par téléphone. Tous les candidats reçoivent leurs résultats par courrier.

4. Conditions générales d'inscription aux épreuves d'admission

- Peuvent se présenter au concours : les candidats âgés de **17 ans au moins** à la date d'entrée en formation. Aucune limite d'âge n'est prévue.
- Outre des conditions médicales qui vous seront transmises en temps utile, l'admission dans l'Institut de formation est subordonnée à la production au plus tard le premier jour du stage d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur. À ce jour parmi les vaccinations obligatoires figure celle contre l'hépatite B.

Nous attirons votre attention sur le fait **qu'une contre indication à la vaccination** et notamment à celle contre l'hépatite B **constitue une inaptitude aux professions sanitaires et sociales**. Si cela est votre cas nous vous conseillons une orientation vers une autre filière professionnelle.

5. Modalités des épreuves

Les épreuves de sélection comportent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

1° - les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ; (ex : *baccalauréat, brevet professionnel*)

2° - les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;

3° - les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;

4° - les candidats ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'état d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

5. 1. Épreuve écrite d'admissibilité

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité. Cette épreuve est anonyme, elle dure deux heures et est notée sur 20 points.

Elle se décompose en deux parties :

→ 1^{ère} partie : un texte de **culture générale** d'une page maximum et portant sur un **sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social**, le candidat doit :

- dégager les idées principales du texte ;
- commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions au maximum.

Cette partie est notée sur 12 points et a pour objet d'évaluer les capacités de compréhension et d'expression écrite du candidat.

→ 2^{ème} partie : une série de dix questions à réponse courte :

- cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine ;
- trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base ;
- deux questions d'exercice mathématique de conversion.

Cette partie est notée sur 8 points et a pour objet de tester les connaissances du candidat dans le domaine de la biologie humaine ainsi que ses aptitudes numériques.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

Les résultats de cette épreuve écrite d'admissibilité seront affichés au secrétariat de l'Institut et sur le site : www.fhp-lr.com dans la semaine du 09 Juillet 2010.

Aucun résultat n'est donné par téléphone. Tous les candidats reçoivent leurs résultats par courrier.

5. 2. Épreuve orale d'admission

Elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation :

→ 1^{ère} partie : Présentation d'un exposé à partir d'un **thème** relevant du domaine **sanitaire et social** et réponse à des questions.

Cette partie notée sur 15 points, elle vise à tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat ainsi que ses aptitudes à suivre la formation.

→ 2^{ème} partie : Discussion avec le jury sur **la connaissance et l'intérêt** du candidat **pour la profession d'aide-soignant**.

Cette partie est notée sur 5 points et est destinée à évaluer la motivation du candidat.

Une note inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

Les candidats sont classés par ordre de mérite et selon la législation en vigueur :

- Une liste des 60 premiers candidats sera établie.
- Tous les autres candidats seront classés en liste complémentaire et seront appelés en fonction des désistements.

Les résultats de l'épreuve orale d'admission seront affichés au secrétariat de l'institut et sur le site : www.fhp-lr.com vers le début du mois d'Octobre (la date exacte sera communiquée ultérieurement). Aucun résultat n'est donné par téléphone. Tous les candidats reçoivent leurs résultats par courrier.

6. Le dossier d'inscription

→ Pièces à fournir :

- Photocopie du diplôme vous dispensant de l'épreuve écrite
- Fiche d'inscription complétée,
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Frais d'inscription : 1 chèque de 50 euros libellé à l'ordre de l'A.E.H.P. (*Les mandats et les espèces ne sont pas acceptés*)
- 3 enveloppes format A5 (moitié de A4) timbrées à 4,68 euros chacune (timbres collés) et libellées à votre adresse.
- 3 formulaires pour lettre recommandée **avec accusé de réception** à compléter lisiblement : (*Ne pas les coller sur les enveloppes.*)
 - Sur la partie destinataire : vos noms et adresse
 - Sur la partie expéditeur :

I.F.A.S. - A.E.H.P.
55, avenue Clément Ader
34174 - Castelnau le Lez cedex

L'Institut ne sera pas tenu pour responsable en cas de recommandé incorrectement rempli.

- Pour les demandeurs d'emploi : Photocopie de la carte ANPE.
- Pour les salariés :
 - Certificat de travail.
 - Nom de l'organisme financeur de votre formation si celui-ci vous a été communiqué par l'employeur.

Attention : *L'absence d'une des pièces demandées ci-dessus entraînera le rejet du dossier. Pensez également à coller vos timbres et à remplir vos enveloppes et recommandés comme demandé. Dans tous les cas, les dossiers d'inscription et les pièces fournies restent en possession de l'Institut.*

7. Rentrée scolaire et frais de scolarité

La formation se déroulera du **10 Janvier 2011 au 7 Décembre 2011.**

- **Pour les jeunes en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi** le coût de la formation est pris en charge par le conseil régional. Les élèves doivent donner un chèque de caution pour les tenues de stage et l'accès au centre de documentation.
- **Pour les personnes prises en charge dans le cadre de la formation professionnelle** le coût de la formation est de 5 700 €.

Pour les possibilités de prise en charge financière : merci de vous reporter en page 5 rubrique situation actuelle.

ATTENTION : il ne s'agit que de possibilités, ces prises en charge ne sont pas automatiquement attribuées chaque année et les budgets qui nous sont alloués sont soumis à l'accord des organismes financeurs.

FICHE D'INSCRIPTION

SELECTION 2010

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES – SOIGNANTS – PROMOTION 2011

DOCUMENT À NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE DES PIÈCES DEMANDÉES

Etat Civil :

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

Prénom : Date de Naissance :/...../...../ (jour/mois/année)

Lieu de Naissance : Nationalité :

Département de Naissance : ___/___/

N° Sécurité Sociale :

Adresse :

.....

Code postal :/...../...../...../...../ Ville :

Téléphone : Portable :

Mail :

Possédez – vous un véhicule ? OUI NON

Cursus (titre, diplôme,...) :

- | | | | |
|--|----------------|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> Brevet des Collèges | Année ___/___/ | <input type="checkbox"/> BEPA | Année ___/___/ |
| <input type="checkbox"/> CAP | Année ___/___/ | Nature : | |
| <input type="checkbox"/> CAPA | Année ___/___/ | <input type="checkbox"/> Baccalauréat | Année ___/___/ |
| <input type="checkbox"/> BEP | Année ___/___/ | Série : | |
| Nature : | | <input type="checkbox"/> Autre : | |
| | | | |

FICHE À REMPLIR EN FONCTION DE VOTRE SITUATION ACTUELLE

Toute rubrique non remplie ou incomplète entraînera le rejet du dossier

Situation Actuelle :

Jeune de moins de 26 ans sans emploi Demandeur d'emploi de plus de 26 ans

Salarié(e)

Si vous êtes salarié(e), nom et adresse du lieu de travail :

.....
.....

I – Vous êtes demandeur d'emploi :

ANPE de :

Date d'inscription :/...../...../ N° identifiant :

Bénéficiaire de l' A.R.E. OUI NON

Demandeur d'emploi de longue durée OUI NON

R.M.I. OUI NON

II – Vous venez de terminer ou vous aller terminer un contrat à durée déterminée
*Et vous avez 2 ans d'activité salariée dans les 5 dernières années dont 4 mois dans l'année
précédant l'entrée en formation.*

Vous pouvez bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (C.I.F. C.D.D.)

III – Vous êtes indemnisé(e) par les A.S.S.E.D.I.C et vous avez 6 mois consécutifs ou non
d'activité salariée en C.D.D., au cours des 22 mois précédant la fin de votre contrat de travail.

Vous pouvez bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (C.I.F. C.D.D. Unedic)
Contactez votre agence ANPE.

IV – Vous êtes salarié(e) – (C.I.F. C.D.I.)

Vous avez au moins 2 ans d'expérience professionnelle, dont 1 an dans la même entreprise ;
Vous pouvez bénéficier d'un Congé Individuel de Formation (C.I.F.).

**Il est impératif de nous fournir le dossier de prise en charge de l'organisme financeur dès
qu'il est en votre possession**

Emploi occupé : Date d'embauche :/...../...../
Employeur : Organisme financeur :